

Forum économique de la Grande Région

Encore trop de barrières

Des petites et moyennes entreprises témoignent des difficultés à s'étendre au-delà des frontières

PAR NADIA DI PILLO

Passer au-delà des frontières reste un parcours du combattant. Plusieurs entreprises innovantes ont témoigné de leurs expériences lors du Forum économique de la Grande Région, qui s'est tenu hier au siège de la banque Fortis. Organisée par l'Institut de la Grande Région (IGR), cette manifestation avait pour objectif de provoquer des rencontres et de susciter des coopérations entre les entreprises de la Grande Région.

Complexité des formalités administratives, divergences des systèmes fiscaux et difficultés d'accès aux zones industrielles sont autant d'entraves auxquelles les petites et moyennes entreprises de la Grande Région se heurtent quotidiennement. Jörg Güth, qui dirige à Saarebruck une entreprise familiale spécialisée dans les travaux de façade, de toiture et d'isolation, témoigne: «En France, la garantie décennale est obligatoire. Pour l'obtenir, j'ai dû patienter au moins deux ans». Le même cas de figure se présente pour l'artisan français qui souhaite travailler en Allemagne. «J'ai rencontré le même problème puisque mon assurance n'a pas pris en compte le sinistre que j'avais en Allemagne», regrette Philippe Krebs, ébéniste-sculpteur dans la région de Bitche. Pour certains produits, il n'existe toujours pas d'harmonisation au niveau du service après-vente. Pour résoudre le problème, le patron a dû créer une nouvelle société à Sarrebruck.

David Zimmer, fondateur de la société e-Xstream engineering, a misé sur un partenaire local pour conquérir le marché luxembourgeois. Le jeune entrepreneur a toujours privilégié les partenariats «mais au Grand-Duché, c'était particulièrement difficile», dit-il.



Témoignages: Marc Houpert (IntegraSys), Jörg Güth (Güth), David Zimmer (e-Xstream engineering), Christophe Lankenbrink (modérateur), Philippe Krebs et Yves de Pril (Conostix) (d.g.à dr.). (PHOTO: CHARLES CARATINI)

«Les entreprises nous disaient qu'elles voulaient travailler toutes seules». David Zimmer a finalement conclu un partenariat avec l'entreprise Datacenter. Aujourd'hui, il réalise 70 % de son chiffre d'affaires dans la Grande Région.

Yves de Pril, fondateur de la société Conostix à Kayl, a regretté une certaine «zone grise au niveau de la TVA». Et quand il s'adresse à des chambres professionnelles, il n'obtient jamais de réponse claire à ce sujet.

Pour Marc Houpert, directeur général de la société informatique Integrasys, l'intégration de son entreprise par le groupe allemand ZWT a été vécue comme une expérience positive: «Au niveau des bénéfices communs, nous avons une zone d'efficacité plus grande. Nous pouvons couvrir l'ensemble de la Grande Région. Enfin, nous pouvons proposer aux clients des

offres globales en allemand ou en français».

Onze millions de consommateurs

Le ministre de l'Economie Jeannot Krecké est conscient du chemin qu'il reste encore à parcourir pour rompre les barrières «dressées derrière les frontières». Si beaucoup a été réalisé au niveau de la cohésion sociale, des différences demeurent entre l'ouvrier allemand et l'ouvrier français. Par contre, «on avance bien au niveau des guichets uniques», qui sont installés auprès de la Chambre de commerce et de la Chambre des métiers. Il reconnaît aussi certaines limites au niveau des missions économiques. Il regrette notamment la décision de la Belgique de régionaliser ces missions. Par ailleurs, il serait nécessaire d'arriver à une meilleure coordination au niveau des zones d'activités ainsi

qu'à une harmonisation des droits des consommateurs. Les connexions ferroviaires vers l'Allemagne et la Belgique laissent encore beaucoup à désirer. Quant à la fameuse «vignette pour les frontaliers», l'idée est une aberration, tout simplement.

Malgré les nombreux obstacles, la Grande Région reste un marché extrêmement intéressant avec onze millions de consommateurs qui représentent 2,28 % de la population de l'Union européenne. Le PIB de la Grande Région représente 3 % de la richesse de l'UE. «Nous sommes une région riche avec de belles perspectives», conclut le ministre. Dans ce contexte, la fameuse Stratégie de Lisbonne, souvent perçue comme trop théorique, a au moins un mérite: elle affirme clairement qu'il faut arrêter de jouer sur les niches territoriales et se concentrer sur les compétences et le savoir-faire».

Standort für europäischen Emissionshandel

First Climate etabliert Asset-Management-Tochter in Luxemburg

Luxemburg ist weltweit das zweitgrößte Fondszentrum. Allerdings sind es vor allem Verwaltungsdienstleistungen rund um Investmentfonds und weniger Managementaktivitäten, die von hier aus angeboten werden. Umso erfreulicher ist es, dass ein neuer Anbieter den Weg ins Großherzogtum gefunden hat. First Climate hat eine Asset-Management-Tochter gegründet. Gelder aus Deutschland und der Schweiz – zusammen über 200 Millionen Euro – sollen nach Luxemburg transferiert werden.

Das Unternehmen mit Hauptsitz in Deutschland zählt sich selbst zu den führenden Anbietern im europäischen Emissionshandel. „Wir haben Luxemburg gewählt, weil es hier das beste Umfeld für Carbon-Asset-Management-Geschäfte in Kontinentaleuropa gibt“, betonte Markus Hüwener, Vorstandsvorsitzender der First Climate Group. Hintergrund: Im Klimaschutzabkommen von Kyoto

haben sich die Staaten verpflichtet, die CO₂-Emissionen zu senken. In der EU wird versucht, mit Hilfe des CO₂-Handels die Emissionen kostenwirksam zu reduzieren. Zurzeit erhalten rund 12 000 Fabriken und Kraftwerke in der EU eine individuell zu bemessene Menge an CO₂-Zertifikaten, die pro Zertifikat vom Ausstoß von je einer Tonne Kohlendioxid berechnung. Schafft es ein Unternehmen, unter der bisherigen CO₂-Menge zu bleiben, kann es die überzähligen Zertifikate verkaufen. Das ist für viele Unternehmen ein gutes Geschäft, da die ausgeteilten Zertifikate kostenlos sind, die überzähligen an der Energiebörse aber gutes Geld bringen. Es lohnt sich also, den CO₂-Ausstoß zu verringern. Zudem können durch Investitionen in CO₂-reduzierende Projekte in Entwicklungs- und Schwellenländern zusätzliche Emissionsrechte erworben werden.

Hierauf liegt das Hauptaugenmerk von First Climate. Das Unternehmen investiert in die Frühphase von Klimaschutzprojekten, die Emissionszertifikate erzeugen. Zum Zeitpunkt der Registrierung der Emissionsrechte liege der Preis deutlich unter dem späteren Verkaufspreis des CO₂-Zertifikats, erklärte Hüwener.

Außerdem will sich die Firma gerade auch in Luxemburg als Berater von Kauf- und Handelsstrategien sowie im Bereich von Carbon-Administration-Services etablieren.

Nicht korrelierende Anlageklasse

Laut First Climate umfasste das Marktvolumen der Emissionszertifikate 2007 weltweit 60 Milliarden Dollar – Tendenz schnell steigend. Zunehmend würde das Interesse der Investoren an dieser neuen und nicht korrelierenden Anlageklasse wachsen, sagte Hü-

wener. Seit August ist die First Climate Asset Management aktiv und erhielt bereits zwei Beratungsmandate für die Risikokapitalfonds Climate Change Investment I und II. Als Berater für die Fondsgesellschaft DWS können auch private Kleinanleger Zugang zu dieser Anlageklasse erhalten.

Die zwei Geschäftsführer der luxemburgischen Tochtergesellschaft, Martin Schulte und Ralph Brödel, kommen beide von der Hypo Pfandbrief Bank International.

First Climate entstand Anfang 2008 aus der Fusion der deutschen „Carbon Credit Company“ und der bereits 1999 in Zürich gegründeten „Factor Consulting+Management AG“. First Climate verwaltet derzeit ein Vermögen von 250 Millionen Euro, machte 2007 einen Umsatz von 12 Millionen Euro und beschäftigt an verschiedenen Standorten rund um die Welt etwa 100 Mitarbeiter. (aho)

VIENT DE PARAÎTRE

Le droit d'auteur au Luxembourg

Jean-Luc PUTZ

Le droit d'auteur au Luxembourg

Jean-Luc PUTZ

Ce manuel a pour objectif de fournir un aperçu d'ensemble des droits d'auteur. Il fait l'analyse des règles légales applicables au Luxembourg, tout en les illustrant avec les travaux parlementaires et les jurisprudences existantes. Après avoir défini les notions centrales d'«auteur» et d'«œuvre», il détaille les droits conférés aux auteurs et les limites imposées par la loi. L'ouvrage poursuit en décrivant les modalités de gestion individuelle et collective des droits et conclut par un descriptif des procédures civiles et pénales permettant aux titulaires de se défendre en justice.

Brochure, 272 pages

Prix: 39 €

En librairie. Livraison gratuite à domicile contre virement au compte auprès de la BCEE saint-paul luxembourg LU61 0019 1300 6666 4000, avec la mention du titre.

Éditions SAINT PAUL

Également disponible sur www.editions.lu